Programme Communal de Développement Rural

Commune de Verlaine
Province de Liège

PHASE 7 : SYNTHÈSE DU PCDR

VERLAINE
PCDR



VERLAINE
COMMUNE

SEN5

CONSEIL D'AFFICHAGE DU PDF

Ce document a été créé de manière à être lu en recto-verso. À l'impression, il faut donc privilégier ce type d'impressions. Sur l'ordinateur, vous pouvez également afficher le document en modes deux pages. Pour ce faire, allez dans « Affichage < Affichage de pages » d'Adobe Acrobat et cochez « deux pages » et « afficher la page de couverture en mode deux pages ».

Pour vérifier que le document est bien affiché :

- La page de garde doit apparaître seule,
- les numéros impairs sont sur la page de droite et les numéros pairs sur la page de gauche.

SEN5
Rue des Bayards 67
4000 Liège
info@sen5.be
www.sen5.be

Suzanne JADOUL, politologue – urbaniste
Benoît KERKHOFS, bio-ingénieur
Maud BLAFFART, géographe – urbaniste
Maureen SCHMETZ, architecte – urbaniste

En collaboration avec
La FONDATION RURALE DE WALLONIE
Équipe Hesbaye-Liégeoise

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION 4

PARTIES I ET III : DIAGNOSTIC (PARTAGÉ) 5

1-1 Contexte général 6
1-2 Outils d'aménagement du territoire 8
1-3 Milieux physiques, naturels et paysagers 10
1-4 Structure bâtie et patrimoine 12
1-5 Mobilité 14
1-6 Énergie 16
1-7 Les Verlainois aujourd'hui et demain 18
1-8 Services et équipements collectifs, loisirs et monde associatif 20
1-9 Structure du travail 22
1-10 Secteurs d'activités 24
1-11 Moyens humains et financiers, procédures de participation et communication/information 26

PARTIE II : RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION 28
2-1 Chronologie de la participation citoyenne 28
2-2 La participation citoyenne en quelques chiffres clefs 30
2-3 Quelques moments-clefs de participation citoyenne 31
PARTIE IV : STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT 32
3-1 Les enjeux 32
3-2 Les objectifs opérationnels 34
PARTIE V : FICHES PROJETS 35

LISTE D'ACRONYMES

CCS : Comité culturel et sportif Verlaine asbl

CLDR : Commission locale de développement rural

GAL JSH : Groupe d'action locale Je suis hesbignon

GT : Groupe de travail

IPIC : Inventaire du patrimoine immobilier culturel

MAEC : Mesure agro-environnemental et climatique

PAEDC : Plan d'actions en faveur de l'énergie durable et du climat

PCDN/BiodiverCité : Plan communal de développement de la nature

PCM : Plan communal de mobilité

PRE : Périmètre de reconnaissance économique

SAR : Site à réaménager

SAU : Surface agricole utilisée

SDC : Schéma de développement communal

SDT : Schéma de développement territorial

SGIB : Site de grand intérêt biologique

SOL : Schéma d'orientation local

SPW : Service public de Wallonie

SPW ARNE : SPW agriculture, ressources naturelles et environnement

ZACC : Zone d'aménagement communal concerté (du Plan de secteur)

QUELQUES DÉFINITIONS :

Pôle structurant : Concentration de services et d'équipements à la population.

Mobilité active : La mobilité active désigne les modes de transport qui reposent sur l'activité physique des personnes. Les formes les plus connues des modes actifs sont bien entendu la marche à pied et le vélo, auxquels on peut ajouter - dans une mesure bien plus relative - la trottinette, voire les rollers, les patins à roulettes, et autres engins de déplacement au sens du Code de la route (Source : Union de Villes et des Communes de Wallonie).

INTRODUCTION

Le **Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Verlaine** a pour objectif de **développer le territoire dans tous les domaines de la vie locale** grâce à un ensemble de **projets** qui ont **été choisis et élaborés en commun avec les représentants politiques, l'administration, les acteurs du territoire et les citoyens par le biais de la CLDR.** Ce PCDR s'articule en **6 parties distinctes** mais interconnectées :

- **Partie I : Analyse socio-économique**
  Également appelé « diagnostic objectif », cette partie consiste en le regroupement d'un ensemble de données objectives (statistiques et observations de terrain) permettant de dresser un portrait du territoire communal et de le comparer avec d'autres entités de références telles que les communes voisines, la province de Liège ou encore la Région wallonne.
- **Partie II : Résultats de la participation de la population**
  Cette partie est transversale et concerne l'ensemble des autres parties du PCDR. Les consultations ont été réalisées par la FRW, organisme d'accompagnement de la commune de Verlaine.
- **Partie III : Diagnostic partagé**
  Cette partie permet de confronter les résultats de la partie 1 (diagnostic objectif) avec le ressenti des citoyens.
- **Partie IV : Stratégie de développement**
  Cette partie regroupe les différents enjeux et objectifs que la commune et les citoyens se sont fixés pour le développement de leur territoire.
- **Partie V : Fiches projets**
  Cette partie reprend l'ensemble des projets à mettre en œuvre pour répondre à la stratégie du PCDR. Les projets sont programmés à court (lot 1), moyen (lot 2) et long terme (lot 3). Certains projets ont également été mis en œuvre durant l'élaboration du PCDR ; ce sont les projets du lot 0.
- **Partie VI : Tableau récapitulatif des projets**
  Cette partie reprend sous forme de tableau l'ensemble des projets, leur lien avec la stratégie de développement, l'estimation financière, les porteurs et partenaires ainsi que la programmation dans le temps. Cette partie ne fait pas partie de la présente synthèse puisqu'il s'agit déjà d'un tableau synthétique en format excel.
- **Partie VII : Synthèse du PCDR**
  Cette partie, soit le présent document, est la synthèse de l'ensemble du PCDR.

Notons que l'élaboration de ces différentes parties du PCDR de Verlaine s'est déroulée entre novembre 2019 et juillet 2023.

Par ailleurs, **l'ensemble du processus d'élaboration du PCDR a été accompagné par un Comité de pilotage**, qui s'est réuni régulièrement afin de donner un avis sur les documents produits et valider les différentes phases d'élaboration du PCDR. Ce Comité de pilotage est composé de :

- De l'élu-relais de la commune de Verlaine, Mme Buttiens,
- De la Directrice générale de la commune de Verlaine, Mme Doyen,
- De l'agent-relais de la commune de Verlaine, Mme Venderick,
- De la FRW, Mme Maron et Mme Wanzoul,
- Du bureau d'étude SEN5, auteur de PCDR.

Notons enfin que le SPW-ARNE a également été associé à différentes étapes-clefs de l'élaboration.

PARTIES I ET III : DIAGNOSTIC (PARTAGÉ)

Dans cette synthèse, les informations issues du diagnostic « objectif » et du diagnostic « subjectif » sont fusionnées. La mise en page permet d'appréhender les apports de chacun. Ainsi,

- les éléments **en gras** sont les idées partagées tant par l'analyse socio-économique (partie I) que par les habitants lors des consultations citoyennes (partie II),
- Les éléments en *italique souligné* sont les éléments issus des consultations citoyennes (partie II) ;
- Les autres éléments sont quant à eux uniquement issus de l'analyse socio-économique (partie I).

Avant d'aborder plus spécifiquement les différentes thématiques analysées dans les parties I et III, il semble opportun de présenter une carte d'identité express de la commune ainsi que son positionnement plus global :

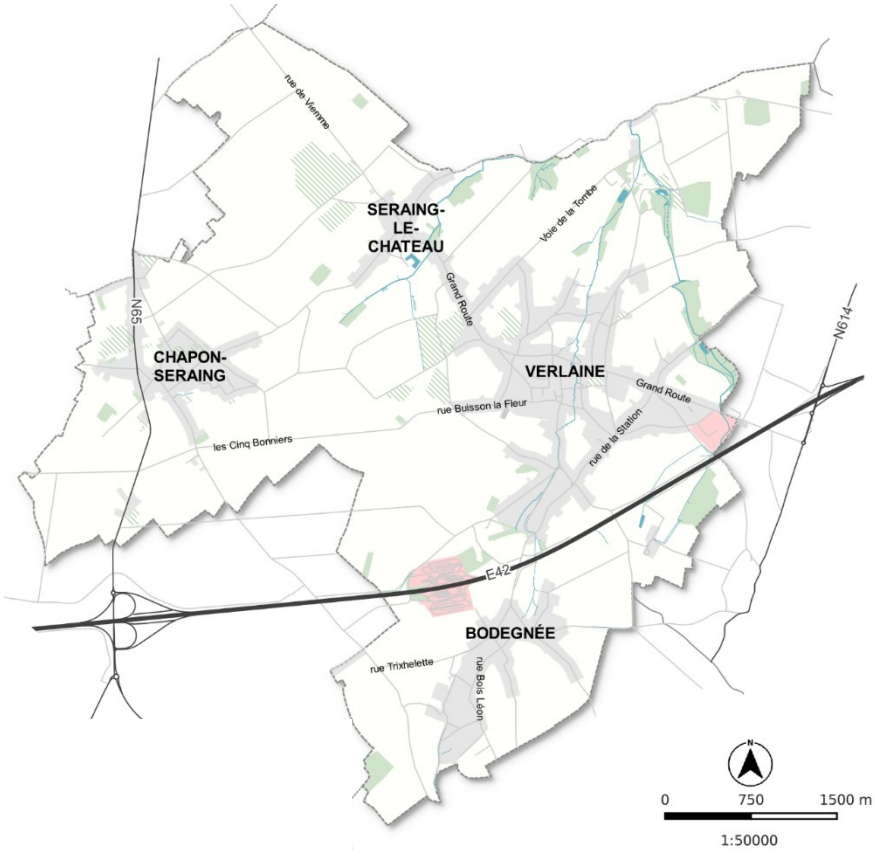
km²					
24,4	**4.312** (01/01/2023)	**Verlaine** 2.460 hab	**Chapon-Seraing** 730 ha	**Seraing-le-Château** 280 hab	**Bodegnée** 750 hab



AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- La commune de Verlaine se situe à l'ouest de la province de Liège et au nord de l'arrondissement de Huy. Pourtant, en matière d'occupation du sol, la commune ressemble davantage à l'arrondissement de Waremme avec la grande majorité des espaces non bâtis destinés à l'agriculture.
- **La commune est composée de 4 entités : Verlaine, Seraing-le-Château, Chapon-Seraing et Bodegnée.** Si historiquement ces entités sont bien distinctes, les deux premières sont aujourd'hui dans une continuité bâtie (conurbation). *Elles ont cependant toutes un « esprit de clocher » bien marqué.*
- **La commune dispose d'une localisation idéale, au croisement du triangle formé par Waremme, Huy et Liège et à proximité de l'autoroute E42 qui la traverse.** *Elle est également bien située pour rejoindre Bruxelles.*
- Bodegnée est la seule entité au sud de l'autoroute.
- La politique de remembrement rural des années 1980-1990 a façonné le territoire avec la création de nouvelles routes rectilignes. Les champs sont regroupés sous forme de grandes parcelles rectangulaires.
- La commune de Verlaine est une commune dite **« rurale »** puisque 84,3% de son territoire est non bâti. *C'est par ailleurs une commune agréable, calme, ou « il fait bon vivre ». Malheureusement, l'urbanisation croissante du territoire engendre une perte du caractère rural (que ce soit en matière de bâti ou de vie villageoise).*



POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire…

Les potentialités à mobiliser :

- **Le cadre de vie rural : les grands espaces disponibles, la nature, les paysages, les espaces verts, la biodiversité, ….**

Les contraintes à intégrer :

- *La proximité de l'aéroport de Bierset qui induit une série de nuisances en termes de bruit, de pollution de l'air et de retombées de kérosène.*
- *La traversée de l'autoroute qui engendre des nuisances en termes de bruit.*

Les besoins auxquels répondre :

- *Réfréner/stopper la perte du caractère rural engendrée par l'urbanisation importante des différents villages.*
- **Évaluer objectivement les nuisances induites par l'aéroport de Liège-Bierset.**



Les cultures de Hesbaye

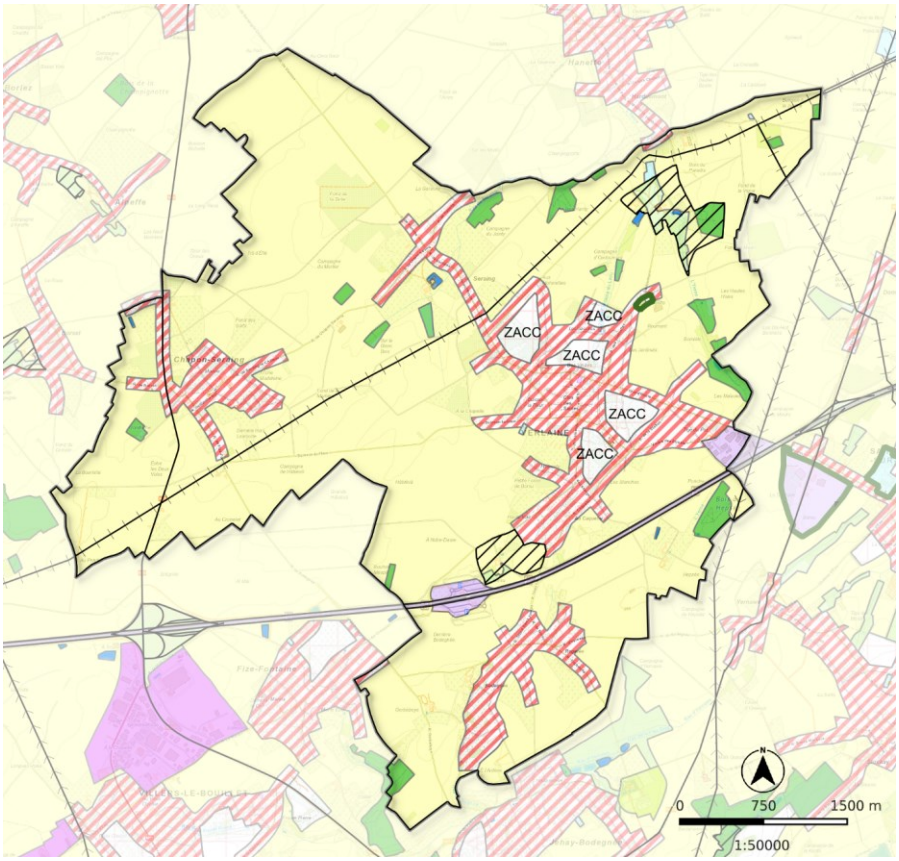


1-2 OUTILS D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons …

- Verlaine se trouve sur la connexion reliant Huy à Waremme (N65) dans le SDT et se trouve dans une aire de développement endogène.
- 82,1% du territoire est non-destiné à l'urbanisation au Plan de secteur, *de nombreux périmètres sont donc réservés à l'agriculture.*
- **Cinq ZACC sont présentes sur le territoire communal.** Il s'agit de réserves foncières importantes. *Toutefois, seule une ZACC est classée comme prioritaire et la volonté communale n'est pas de l'activer.*
- Deux canalisations de gaz appartenant à Fluxys traversent le territoire.
- Deux zones d'intérêt paysager sont reprises au Plan de secteur : à Oudoumont et Borsu.
- **La commune ne dispose d'aucun outil d'aménagement du territoire et d'urbanisme pour guider son urbanisation.** *Si la volonté communale semble toutefois être de ne pas densifier dans les cœurs de village afin de préserver le caractère rural et villageois,* aucun outil ne permet aujourd'hui, pratiquement, d'avoir une vision pour l'ensemble du territoire. Les refus éventuels doivent donc être motivés au cas par cas.
- Un PCA dérogatoire, devenu SOL, est présent à la sortie de Verlaine et vise l'inscription d'une zone d'habitat à caractère rural.
- Le pôle commercial de Saint-Georges-sur-Meuse – Verlaine a été aménagé grâce à un PRE.
- Un SAR dit « Moulins Laruelle » est présent à Verlaine.



POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire…

Les potentialités à mobiliser :

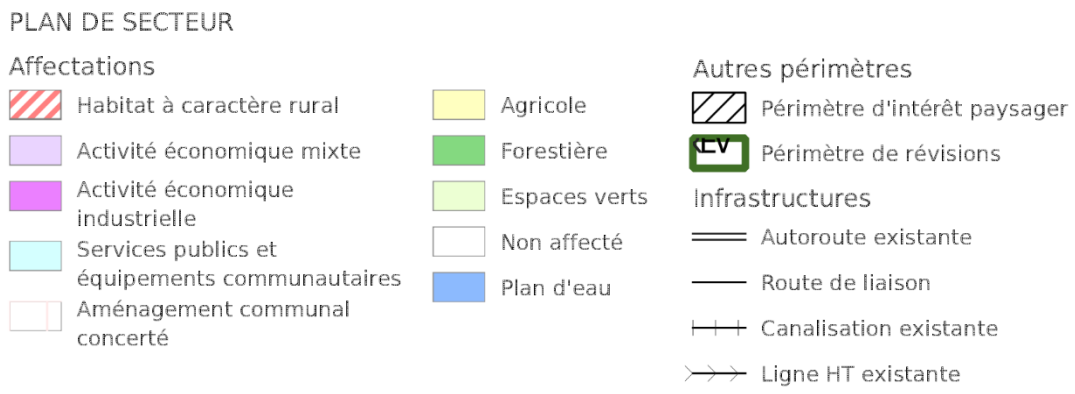
- Une structuration du territoire existante à l'échelle de l'arrondissement de Huy-Waremme grâce à la carte des vocations territoriales du Schéma de développement territorial.
- **La préservation par le plan de secteur de la majeure partie du territoire en zones non urbanisables.**

Les contraintes à intégrer :

- Les visions stratégiques des documents régionaux, supra-communaux et communaux qui « chapeautent » la vision territoriale de demain sur Verlaine.
- La présence d'une canalisation de gaz qui traverse le territoire selon un axe SO-NE.
- Les zones d'intérêt paysager à Oudoumont et Borsu.
- La présence d'un SOL et d'un SAR toujours actifs.

Les besoins auxquels répondre :

- **Se munir d'un outil capable de donner une ligne de conduite claire concernant l'urbanisation de la commune.**



AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons …

- Les types de sols présents sur le territoire communal sont de très bonne qualité agronomique.

- En matière de biodiversité, il n'y a aucun espace protégé (Natura 2000 ou Loi de conservation de la nature) ni Site de Grand Intérêt Biologique (SGIB).
- Pour la biodiversité, la commune s'est investie dans diverses actions : PCDN/BiodiverCité, Conventions Bords de routes, Combles et Clochers et Contrat de Rivière.
- Le PCDN/BiodiverCité propose des pistes concrètes d'amélioration de l'état de conservation de la nature au niveau communal. *Les 3 groupes autonomes du PCDN/BiodiverCité sont composés de personnes disponibles et passionnées.*
- *Les autres partenariats de la commune, tels que le GAL, ont déjà lancé une série d'actions de sensibilisation de la biodiversité et de la nature qui semblent porter leur fruit auprès des citoyens.*
- *La méconnaissance du citoyen en matière d'environnement (« je suis chez moi, je fais ce que je veux »).*

- Les paysages communaux sont typiques de la Hesbaye liégeoise. Ils sont relativement peu variés même si certaines zones présentent un intérêt certain (alentours des châteaux d'Oudoumont et de Borsu).
- Ce paysage d'openfield *implique un manque de haies, d'arbres et étangs. Il y a donc peu de protection verticale au vent et les espaces boisés sont souvent limités et trop souvent privés.*
- *Les maisons 4 façades permettent de maintenir des ouvertures sur le paysage. Toutefois, certains parements s'intègrent peu et se voient de loin.*
- Le parc éolien de Verlaine – Villers-le-Bouillet fait partie du paysage verlainois. *Les habitants de Chapon-Seraing, particulièrement, le perçoivent par contre davantage comme un élément négatif du paysage.*

- Une zone importante de protection des captages est présente au nord de la commune, relative à la nappe de la craie de Hesbaye. Cependant, l'état des masses d'eau est à surveiller.
- Une grande partie des habitants sont raccordés au réseau d'égouttage (91%) dont 85% est épuré. *Toutefois, l'urbanisation* (ndlr : l'artificialisation) *peut empêcher l'infiltration de l'eau dans le sol.*

- **Certaines pratiques agricoles (liées aux grandes cultures et à l'agriculture conventionnelle) peuvent présenter des risques pour l'environnement (pollution aux nitrates, aux pesticides, érosions diffuses et ruissellements importants) et pour la biodiversité** *(disparition de petit gibier notamment). Par ailleurs, l'occupation agricole laisse peu de place à la biodiversité.*
- Le système d'agriculture conventionnelle est bien implanté même si la mise en place de MAEC est répandue.

- *Beaucoup de déchets sauvages sont présents dans la nature.*

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire ...

Les potentialités à mobiliser :

- Le PCDN/BiodiverCité et les MAEC comme base à la définition de la trame écologique.
- *Les groupes PCDN/BiodiverCité.*
- L'investissement de la commune dans certaines conventions (bords de route, combles et clochers, ...) *et certains partenariats supracommunaux (GAL,* Contrat Rivière, ..) *notamment pour la sensibilisation du grand public.*

Les contraintes à intégrer :

- La présence de périmètres d'intérêt paysager et points de vues et lignes remarquables, ainsi que d'arbres et haies remarquables.
- La présence d'une zone de protection de l'aquifère liée aux « Galeries de Hesbaye ».
- L'E42, source de nuisances sonores et de « rupture » du territoire.

Les besoins auxquels répondre :

- **Développer/restaurer le réseau écologique,** *à plus grande échelle que celle du PCDN/BiodiverCité.*
- *Développer des actions et des milieux propices au développement de la biodiversité, notamment faunistique.*
- *Se munir d'un outil capable de donner une ligne de conduite claire concernant l'urbanisation de la commune afin de préserver les espaces verts/de nature.*
- **Développer des projets suivant une logique d'intégration paysagère.**
- Mettre en avant les éléments naturels et paysagers intéressants.
- Protéger le territoire, et principalement les masses d'eau, des pesticides et nitrates.
- *Développer une gestion de l'eau à la parcelle pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie.*
- Lutter contre les coulées de boue et les inondations.
- Tendre davantage vers des pratiques agricoles respectueuses de l'environnement et de l'humain.
- Inverser la tendance à la hausse de productions de déchets.
- *Endiguer le problème de déchets sauvages.*



Paysage de Hesbaye

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- Un tiers des biens date d'avant 1900 sont présents sur le territoire communal et participent à l'identité patrimoniale.
- 46 biens sont repris à l'Inventaire du Patrimoine Immobilier Culturel (IPIC) et le tumulus est repris comme monument (mais est un peu visible). *Le patrimoine est relativement bien entretenu.*
- *Le patrimoine plus « significatif » est déjà mis en valeur par les balades du PCDN/BiodiverCité.*
- **Les éléments de petit patrimoine sont bien présents mais peu mis en valeur.**
- *Aucune association n'est active dans ce domaine.*

- Le territoire communal connaît des développements immobiliers sous forme de lotissements depuis les années 50.
- Depuis 2002, le ratio de rénovations se rapproche de celui des nouvelles constructions (demande de permis d'urbanisme).
- *La commune connaît une urbanisation croissante, qui fait craindre la perte du caractère rural (grignotage des terres agricoles et passage d'une commune rural à une petite ville).*
- *Cette urbanisation permet par contre aux commerces de Verlaine de se maintenir/perdurer.*
- *Les nouvelles constructions ont (parfois) un style architectural trop hétérogène qui ne s'intègre pas dans le cadre rural de Verlaine.*
- La part de logements publics est faible (0,6%) **et des partenariats sont engagés avec Meuse Condroz Logement.**
- **Le parc de logements est principalement composé d'habitations de type ouvert. Sauf exceptions, les immeubles à appartements ne sont pas acceptés.** *La vision communale est davantage au développement de grand logement.*
- **Le marché immobilier est relativement élevé (cher)** en comparaison des entités supérieures *et des communes alentours. Les jeunes verlainois peuvent difficilement rester sur la commune.*





Ferme en face de l'église de Bodegnée et ferme Destexhe (ferme de Borsu)

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

- L'identité patrimoniale de certains lieux.
- *Les caractéristiques historiques des villages.*
- **La présence d'éléments patrimoniaux significatifs et plus « populaires ».**
- *Les bâtiments TEC à Verlaine.*

Les contraintes à intégrer :

- Les biens repris à l'IPIC,
- Le tumulus repris comme monument,
- Les abords de celui-ci comme site classé,
- La présence de la carte archéologique (même si elle n'est toujours pas d'application).

Les besoins auxquels répondre :

- Créer entre 375 et 476 nouveaux logements pour absorber l'augmentation démographique.
- *Se munir d'un outil capable de donner une ligne de conduite claire concernant l'urbanisation de la commune afin de préserver les espaces verts/de nature.*
- *Se doter d'un outil communal qui tient compte des caractéristiques historiques/locales pour l'édification de nouvelles constructions.*
- **Développer des logements accessibles aux jeunes et jeunes ménages.**
- *Mettre en valeur le patrimoine.*





Le tumulus au croisement de la Grand-Route et de la Voie de la Tombe

1-5 Mobilité

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons …

- La commune de Verlaine est peu équipée pour les déplacements « utilitaires » modes doux : **les trottoirs, bien que présents, sont encore parfois discontinus et/ou encombrés par le stationnement et il n'y a pas/peu d'infrastructures à destination des cyclistes.** *Ceci est particulièrement vrai aux abords des écoles. Le tout-à-la-voiture est encore bien présent.*
- *Peu de chemins sont uniquement dédiés à la mobilité douce.*
- *Plusieurs chemins/sentiers historiques existent toujours.*
- **Plusieurs itinéraires de balades à pied sont renseignés.** Aucune promenade balisée n'existe pour les cyclistes et cavaliers.
- **Le système point-nœuds de la Province est présent sur le territoire communal. Le GAL développe également un réseau « vélo utile ».**

- **La commune est desservie par des lignes TEC. Ces lignes sont essentiellement scolaires.** *Les horaires de ces lignes les rendent toutefois difficilement utilisables pour se rendre au travail.*
- *Aucune ligne TEC ne permet de rejoindre directement Liège ou Namur.*
- La présence d'une ligne de bus qui dessert tous les villages (ligne 586) **mais dont les horaires ne sont pas adaptés par rapport aux heures de l'école.**
- **La commune a mis en place un taxi social « Verlaine Mobilité ».**
- **Le projet Covoit-Stop ne rencontre que peu de succès.** a signalisation a d'ailleurs été enlevée.

- La E42 traverse le territoire selon un axe est-ouest et n'a pas de sorties sur la commune. Elle a par contre une aire d'autoroute qui joue ce rôle d'accès.
- Trois points de franchissement de l'autoroute sont répertoriés.
- **La sortie « Saint-Georges-sur-Meuse » est souvent concernée par des embouteillages aux heures de pointe.**
- La N65 traverse la commune selon un axe nord-sud, via Chapon-Seraing. *Celle-ci accueille un charroi de poids-lourds trop important, qui dégrade la voirie.*
- **La rue Vinâve des Stréats**, bien qu'accueillant diverses fonctions, est une voirie de desserte locale de par son gabarit. C'est pourquoi une partie est **mise à sens unique pour les entrées/sorties d'école.** *Elle manque par contre de stationnement.*
- L'aire de Verlaine est également un parking de covoiturage.
- *Les routes, communes en tout cas, sont en bon état et en constante réfection.*
- *Les chemins de remembrement sont utilisés par tous, dont les automobilistes.*





Rue Tilleul Saint-Joseph (vers la Ferme de Hepsée et Bodegnée) et rue de Seraing-le-Château (Chapon-Seraing)

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

- *La présence de chemins/sentiers historiques.*
- L'ancien tracé des trams, encore visibles en certains endroits.
- **Les projets de sentiers du PCDN/BiodiverCité.**
- **Le réseau de balades balisées.**
- **Le réseau points-nœuds de la Province et les réflexions du GAL.**
- *L'imposition, par la commune, de places de stationnement sur fond privé dans le cadre de permis (afin d'éviter le stationnement sauvage).*
- La hiérarchie du réseau viaire : voirie principale, secondaire et de desserte locale.
- Les points de franchissements de l'autoroute.
- L'aire d'autoroute comme accès au territoire communal.
- **Les évolutions des mentalités par rapport aux comportements automobiles.**

Les contraintes à intégrer :

- La gestion des lignes de bus par le TEC.
- L'autoroute comme rupture physique.
- *La N65 comme rupture du village de Chapon-Seraing.*
- Le gabarit de la rue Vinâve des Stréats et les fonctions qu'elle accueille (l'administration communale, l'école, le CPAS, la police ainsi que la future crèche).
- **L'accès principal de la commune par la sortie Saint-Georges-sur-Meuse.**
- **La part importante de citoyens aux sorties/entrées d'école et les flux que ça implique.**

Les besoins auxquels répondre :

- **Favoriser le réseau de mobilité douce « utilitaire » au sein et en-dehors des villages,** *et surtout en lien avec les écoles.*
- **Sécuriser les déplacements modes doux,** *notamment en regard de la vitesse des automobilistes.*
- *Développer l'offre de balades, en lien avec la nature et la biodiversité.*
- *Développer l'offre en transports en commun, surtout pour aller travailler.*
- **Solutionner le problème de congestion de la sortie autoroutière de Saint-Georges-sur-Meuse.**
- *Fluidifier le trafic aux entrées/sorties d'école.*
- **Développer une mobilité plus durable.**
- *Sécuriser et marquer les entrées des villages.*





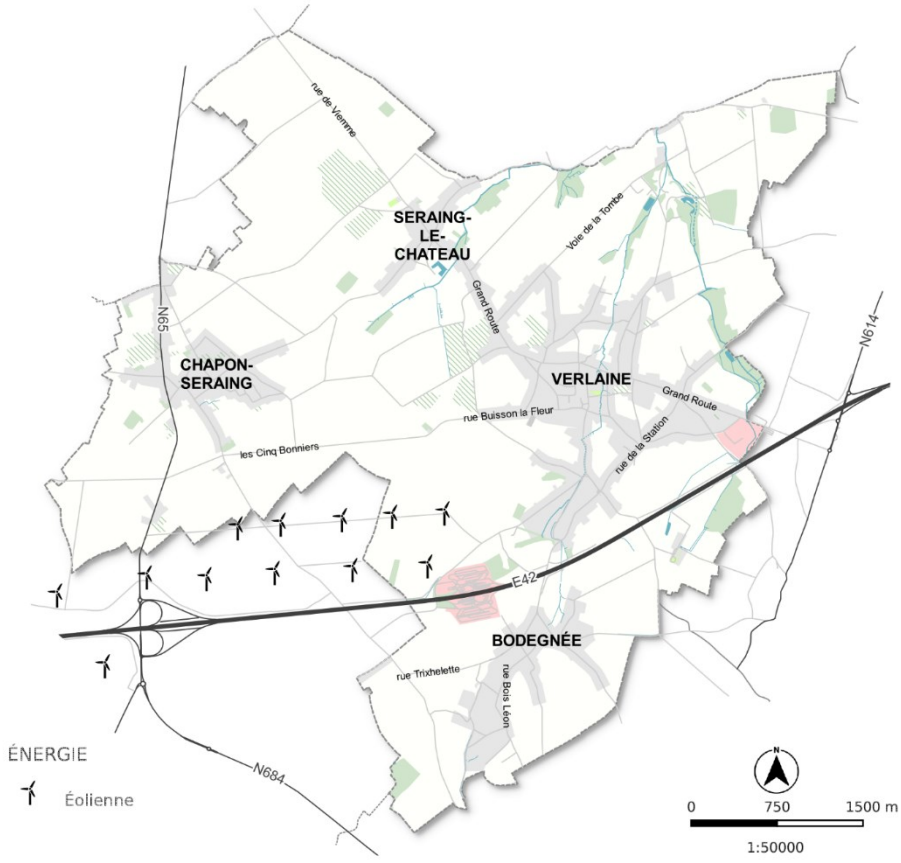
L'ancien tracé du tram

1-6 ÉNERGIE

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- **Le territoire communal compte 3 éoliennes mais d'autres sont en projet.** *Celles-ci créent une série de nuisances, surtout pour les habitants de Chapon-Seraing.*
- **La commune dispose d'un gros potentiel venteux et solaire.**
- En 2017, la consommation énergétique finale totale de la commune de Verlaine était de 138 Gwh. Ce qui correspond à environ 19% de sa production totale d'énergie.
- Le transport utilise une part très importante de l'énergie totale consommée au niveau communal : 58 % alors qu'il représente que 25% au niveau régional.
- Sur Verlaine, il n'y a pas de raccordement au réseau de gaz de ville. Dès lors, le mazout représente une part importante des sources d'énergie utilisées (86%).
- **La commune s'est inscrite dans un Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC).**



POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

- Engouement pour les énergies renouvelables et la dynamique insufflée par les nouveaux projets éoliens.
- **Un Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) est en cours d'élaboration.**
- Les surfaces agricoles très importantes = déchets organiques en quantité. (éventuellement pour alimenter une unité de biométhanisation).
- Le photovoltaïque comme filière incontournable pour la production d'énergie renouvelable.

Les contraintes à intégrer :

- **L'opposition riveraine au projet de production d'énergies alternatives par rapport aux éventuelles nuisances : paysagères, lumineuses, olfactives, sonore...**
- Les productions fluctuantes de l'éolien et des panneaux solaires/photovoltaïques.

Les besoins auxquels répondre :

- Augmenter la part de production en énergie renouvelable.
- Proposer aux habitants des alternatives au mazout.
- **Réduire les émissions de CO_2 dans les bâtiments communaux** *et chez les privés/exploitations agricoles.*



Éolienne à Verlaine

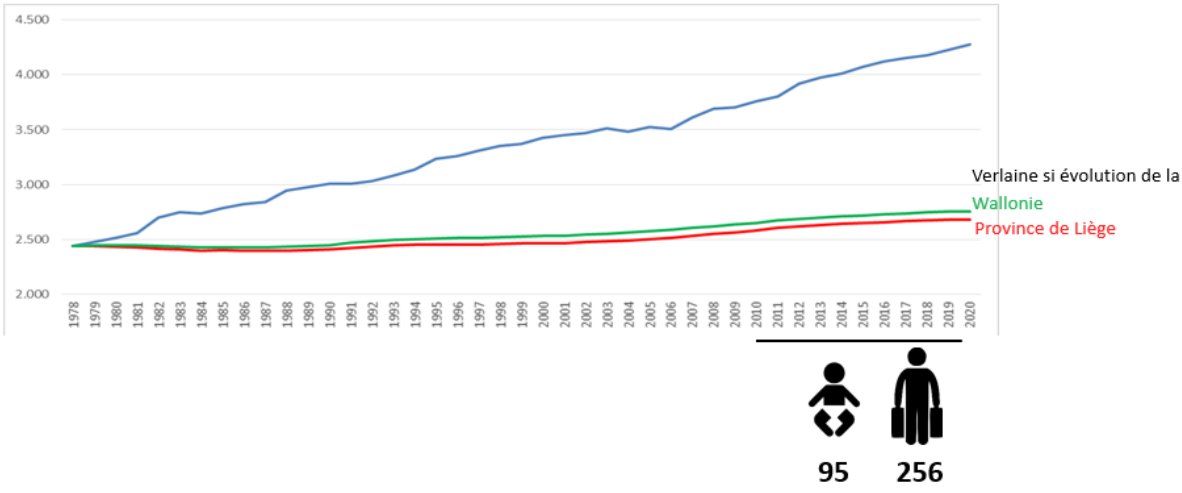
AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- Verlaine compte 4.277 habitants au 1er janvier 2020 et a connu une augmentation de population très importante ces dernières décennies.
- L'augmentation de population s'explique par une migration interne importante. Le phénomène de périurbanisation est clairement présent sur la commune.
- *Les relations entre anciens et nouveaux habitants sont parfois difficiles et notamment avec les agriculteurs.*
- *Si les nouveaux habitants semblent moins s'impliquer dans la vie locale, une bonne partie « consomment » néanmoins les activités et services locaux.*

- La structure par âge est caractéristique des territoires périurbains, à savoir un déficit au sein de la tranche des jeunes adultes (20-30 ans) ainsi que dans la première tranche d'âge (0-4 ans).
- On dénombre très peu de personnes étrangères.

- La structure des ménages montre une prédominance de ménages dits « familiaux » : la taille des ménages est élevée, la part de ménage isolés faible et la part de ménages avec enfants importante. *Verlaine est en effet une commune dite « familiale ».*
- Verlaine est le village qui accueille le plus de population et de ménages. Il présente la densité la plus importante.
- Le village de Bodegnée ressort par rapport aux trois autres villages, de par la présence d'une taille de ménage plus importante, d'une part plus élevée de ménages avec enfants et d'une population jeune.
- Le village de Seraing-le-Château connait une diminution de sa population ces dernières années.



Évolution de population et solde naturel et migratoire (2020)

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire…

Les potentialités à mobiliser :

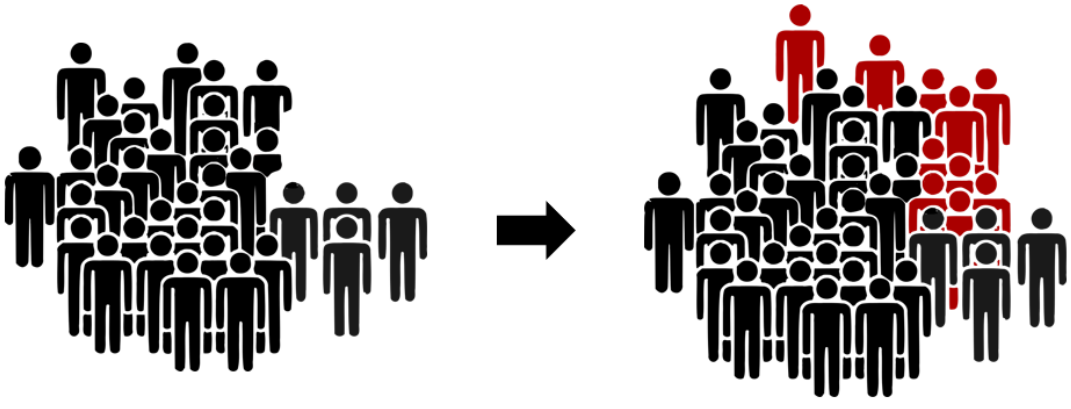
- *Les activités, comités, associations, … comme base pour favoriser l'intégration des nouveaux habitants.*
- *La charte de la ruralité.*

Les contraintes à intégrer :

- Aucune contrainte identifiée

Les besoins auxquels répondre :

- Les perspectives démographiques annoncent une augmentation importante des ménages isolés ainsi que de la population âgée : cela montre la nécessité de développer une offre en plus petits logements.
- Le phénomène de vieillissement de la population généralisé et attendu à l'échelle wallonne dans les prochaines années nécessitera d'augmenter l'offre actuelle de lits en maisons de repos et résidences services, ainsi que les services liés aux personnes âgées (soins à domicile, activités 3ème âge, …).
- *Harmoniser les relations entre les habitants, et notamment avec les agriculteurs.*
- *Intégrer davantage les nouveaux habitants à la vie locale.*



Évolution de population attendue d'ici 2035

1-8 SERVICES ET ÉQUIPEMENTS COLLECTIFS, LOISIRS ET MONDE ASSOCIATIF

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- L'ensemble des services communaux sont regroupés autour de l'administration communale. *L'offre de services est importante pour une commune rurale.*
- **Il y a une école communale répartie sur deux implantations : l'une à Verlaine (maternelle et primaire), l'autre à Chapon-Seraing (maternelle).** *Cette fonction permet d'être proche des citoyens. Toutefois, les infrastructures sont souvent « désuètes ».*
- Il y a plusieurs infrastructures d'accueil pour la petite enfance. Toutefois, les perspectives démographiques annoncent une évolution relativement importante de la tranche 0-3 ans. **Il y a donc un besoin pour développer l'offre en lien avec la petite enfance.** Une partie de ce besoin sera rencontré par le projet de crèche.
- **Beaucoup d'activités sont organisés pour les jeunes et adolescents, dans tous les secteurs (danse, musique, sports, mouvements de jeunesse).** *Ils ne disposent toutefois pas de lieu pour se rencontrer.*
- Il y a un **projet privé de maison de repos.** *Aujourd'hui, le manque de logements adaptés implique que les personnes âgées doivent quitter le territoire communal.*
- **L'offre en termes de soins de santé est importante.**
- **Le secteur sportif est très bien représenté** puisque la commune dispose de 2 infrastructures sportives, dont une communale. *Toutefois, toutes les infrastructures sont centralisées à Verlaine.*
- *Le tennis a disparu.*
- **La commune est affiliée au centre culturel de Huy,** malgré la proximité de celui de Saint-Georges-sur-Meuse.
- *Le secteur culturel est surtout présent pour les enfants (ex : partenariat de l'école avec le centre culturel de Huy), moins pour les adultes.*
- *Le système « article 27 » a peu de succès.*
- **Plusieurs comités d'animation sont présents sur le territoire, ainsi que diverses associations. La vie associative est riche.**
- *Les verlainois sont très dynamiques.*
- Verlaine et Seraing-le-Château sont les seules entités qui disposent au moins d'une salle communale. **Une partie de la salle des Thuyas a déjà été rénovée. Toutefois, ses abords sont peu conviviaux.** *La salle de Seraing-le-Château a déjà fait l'objet de quelques réparations... mais d'autres sont toujours à prévoir.*
- **La commune participe aux frais de location de la salle de Chapon-Seraing pour les associations qui n'ont pas accès à une salle communale. Pour la salle de Bodegnée, les associations ont un tarif préférentiel par rapport aux locations privées.**
- **Plusieurs salles privées sont disséminées sur le territoire communal.**
- **Les espaces publics sont peu présents et peu aménagés (manque de bancs, tables, etc).**
- La commune accueille divers services dédiés à l'aide aux personnes (CPAS, PCS, ALEm, le CRAF, etc.).

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

- **La multitude d'associations, clubs, comités d'animation et de services dédiés à l'aide aux personnes** comme partenaires pour mener des projets.
- *Le dynamisme des verlainois.*

Les contraintes à intégrer :

- Aucune contrainte identifiée.

Les besoins auxquels répondre :

- Faire face à l'évolution positive des 0-3 ans en matière d'infrastructures d'accueil.
- Faire face au vieillissement de la population en matière d'infrastructures d'accueil et de maintien à domicile.
- **Pallier au manque d'espace public** structurant *et de dispositifs pour les enfants (plaines de jeux).*
- *Rénover/moderniser les écoles.*
- *Créer un lieu de rencontres pour les citoyens, reconnu comme tel.*
- *Aménager un lieu de rencontres pour les jeunes.*
- Poursuivre la rénovation de la salle des Thuyas.
- *Rénover/réaménager la salle communale de Seraing-le-Château.*
- **Développer le secteur culturel (programmation, bibliothèque, etc.), surtout pour les adultes, notamment en lien avec le centre culturel de Saint-Georges-sur-Meuse,**
- *Développer les activités pour les 40-50 ans.*
- *Délocaliser certaines activités sportives dans les villages alentours.*





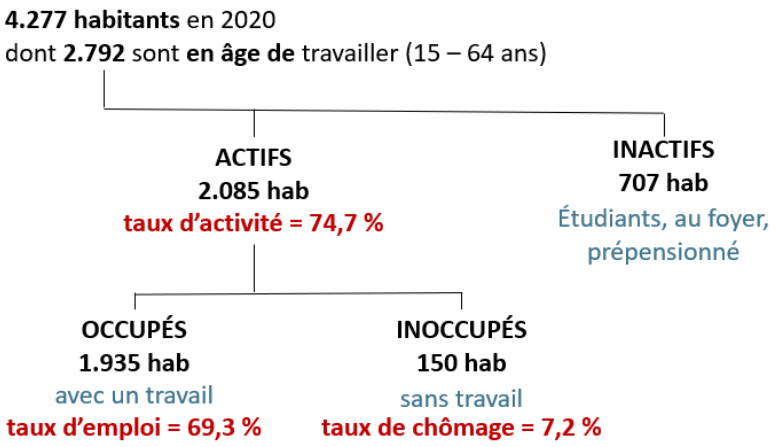
Espaces de convivialité à Verlaine (rue Caquehu) et Seraing-le-Château

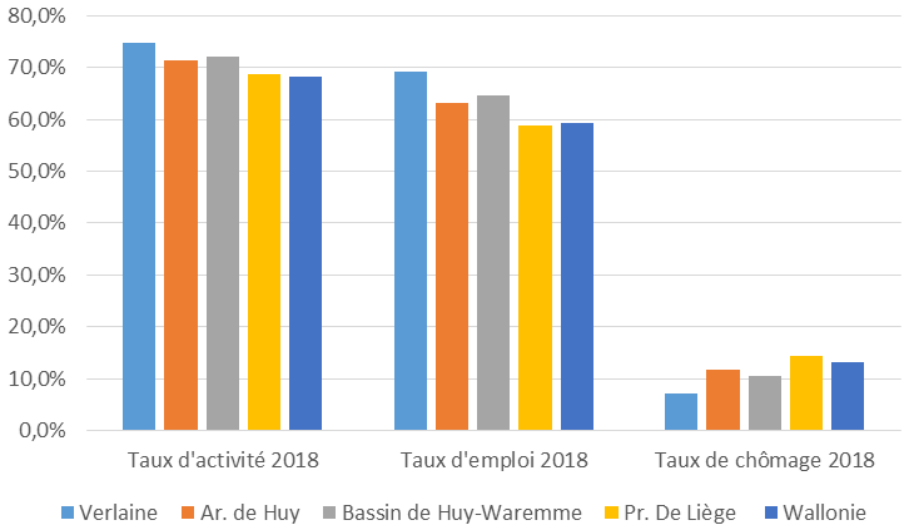
1-9 STRUCTURE DU TRAVAIL

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons ...

- L'indice de richesse est élevé, **Verlaine présente une population relativement aisée, avec un faible taux de chômage** et de personnes demandeuses de RIS.
- Le ratio emploi intérieur/100 hab est faible sur Verlaine.
- La structure de l'emploi salarié montre que 81% des établissements à Verlaine sont des établissements de moins de 10 personnes.
- **Le nombre d'indépendants est relativement élevé.**
- Les trois principaux secteurs sur Verlaine sont la construction, les services marchands, ainsi que le secteur du commerce-horeca.
- La centralité de Bodegnée se démarque avec un revenu médian particulièrement élevé.





Comparaison des taux d'activité, d'emploi et de chômage entre Verlaine et ses entités supérieures (2018)

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

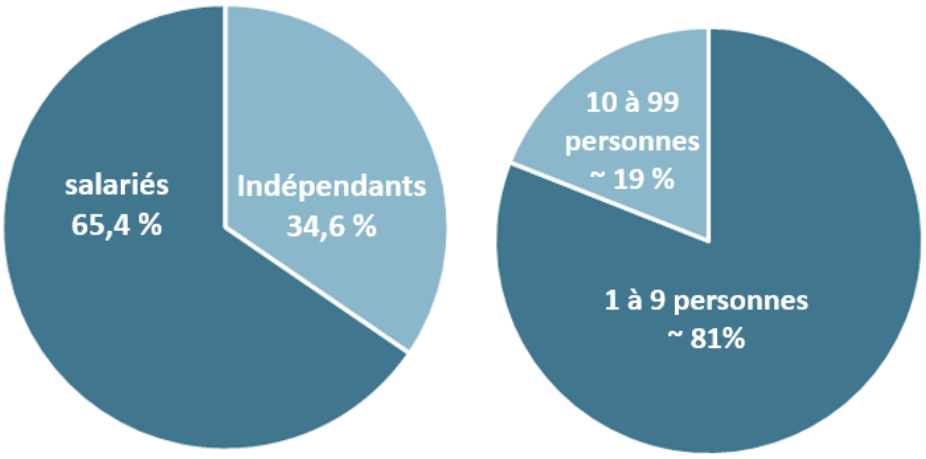
- Les entreprises comme ressources à mobiliser pour mener à bien des projets (aménagement, construction, etc.).

Les contraintes à intégrer :

- Aucune contrainte identifiée.

Les besoins auxquels répondre :

- Aucun besoin identifié.



Structure de l'emploi et entreprises (2018)

AUJOURD'HUI

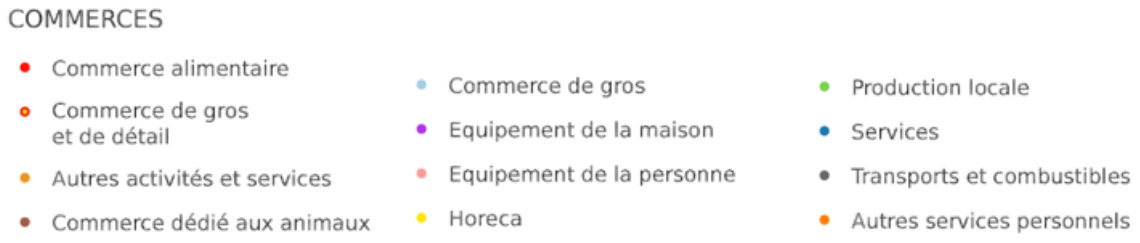
Les principaux constats que nous retenons ...

- 36 exploitations agricoles sont recensées en 2019.
- Le nombre d'exploitations diminue et la taille moyenne de celles-ci augmente.
- La SAU est de 1.789 ha en 2019. Elle a diminué de 2% depuis 2002.
- L'agriculture concerne essentiellement la gestion de terres arables (légumes, légumineuses, cultures industrielles, céréales pour le grain, etc.) – 73,2% de la SAU.
- *La cohabitation entre habitants et agriculteurs est parfois difficile.*
- **Sept producteurs vendent directement leurs produits à la ferme / dans leurs exploitations.**
- 70% des agriculteurs mettent au moins en place 1 MAEC (chiffre de 2007).
- LES MAEC concernent surtout les tournières enherbées et les bandes aménagées.

- La commune accueille un PAE géré par SPI, mais plus aucune parcelle n'est disponible. **Ce zoning comprend deux halls relais, dans un même bâtiment.**
- *La volonté communale est de ne pas développer de zonings en regard des problèmes de mobilité déjà présents.*

- **La commune accueille de nombreux commerces, même si ceux-ci sont surtout présents à Verlaine.** *Les commerces se maintiennent d'ailleurs plutôt bien malgré l'arrivée des grandes surfaces. Par contre, il n'y a plus un seul café sur le territoire communal.*
- **Le manque de commerces de proximité dans les entités de Seraing-le-Château, Chapon-Seraing et Bodegnée.**
- *Le dynamisme des commerçants. Toutefois, l'association des commerçants a disparu.*

- La commune accueille une chambre d'hôtes ainsi qu'**un projet de plusieurs chambres et salles de séminaire dans le château de Seraing-le-Château.**



POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

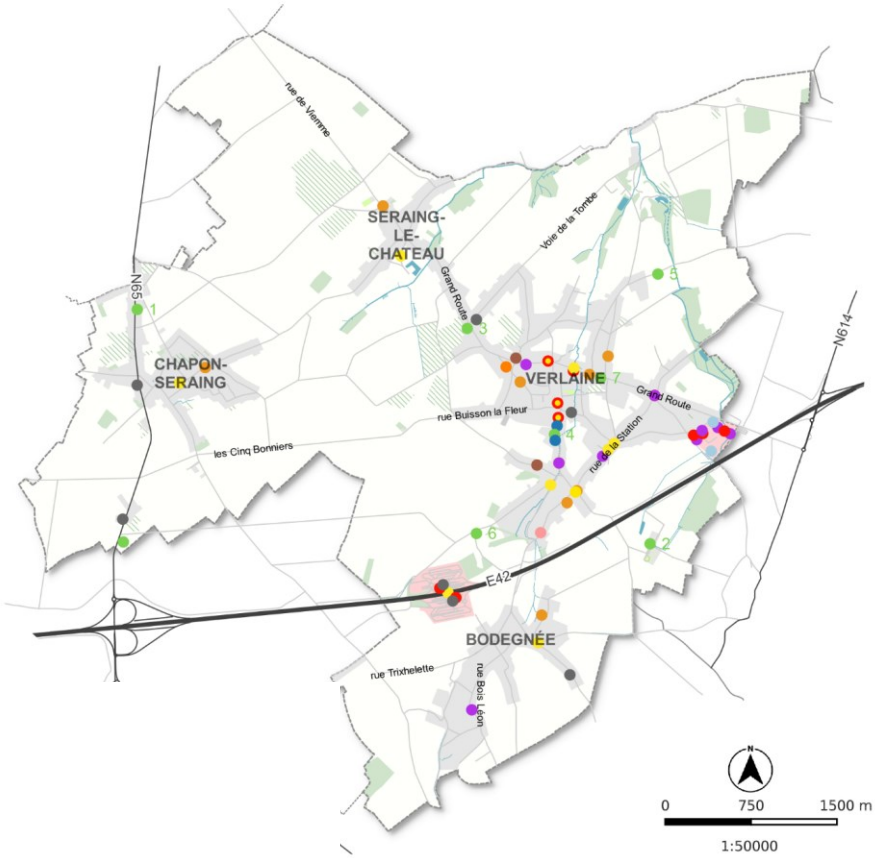
- **Les produits du terroir.**
- *L'arrivée de « jeunes » agriculteurs qui veulent changer de mode de production.*
- **La coopérative Hesbicoop.**
- La Maison du Tourisme « Terres de Meuse ».

Les contraintes à intégrer :

- Le désintérêt des jeunes pour le métier d'agriculteur.

Les besoins auxquels répondre :

- Veiller à garantir l'accès à la terre pour les candidats agriculteurs.
- **Encourager/promouvoir les circuits-courts, les producteurs et commerces locaux.**
- *Développer le tourisme et soutenir les initiatives privées.*



1-11 MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS, PROCÉDURES DE PARTICIPATION ET COMMUNICATION/INFORMATION

AUJOURD'HUI

Les principaux constats que nous retenons …

- Au niveau politique, la commune bénéficie d'une certaine continuité dans les projets et dans sa vision du territoire puisqu'une seule liste fait partie du Conseil communal.

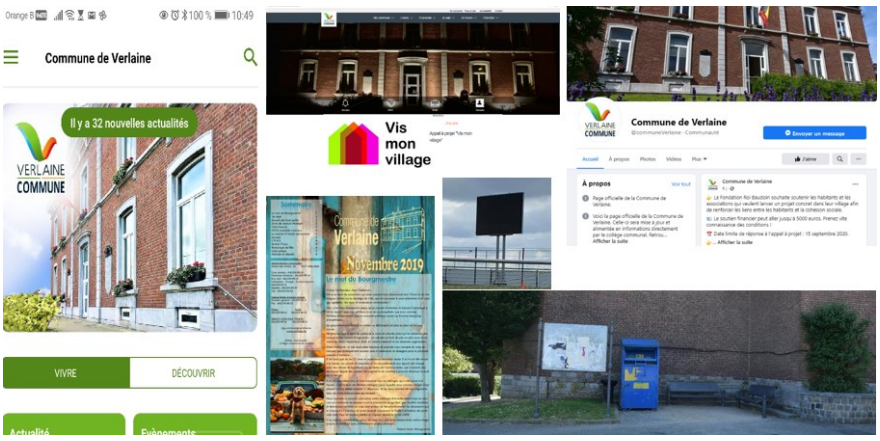
- L'équipe administrative est importante et **couvre tous les secteurs** dont la cohésion sociale (PCS), l'environnement (conseiller en environnement), l'énergie (conseiller en énergie) et un permanent culturel. *Le personnel communal est par ailleurs dynamique et motivé. Toutefois, les locaux sont un peu justes pour accueillir tout le personnel administratif.*
- *L'administration est accessible en horaire tardif.*

- La commune octroie une série de subsides liés aux sports et au milieu associatif via le CCS.
- La commune aide également les associations par l'accès aux salles communales ou la prise en charge des frais pour la location de salles privées.
- La commune octroie une aide de fonctionnement au PCDN/BiodiverCité.
- La commune encourage les initiatives citoyennes par la mise à disposition de soutien logistique (ex : Grainothèques du groupement « Verlaine de Transition »).
- La commune octroie par ailleurs des primes communales : naissance, noces d'or et plantation/remplacement de haies vives.

- **La commune n'est pas propriétaire de beaucoup de terrains. Cependant, les différents CPAS le sont (pas seulement le verlainois).**

- **La commune est engagée dans diverses assemblées supracommunales :** la Conférence des Élus Meuse-Condroz-Hesbaye, Liège Europe Métropole, **le GAL Je Suis Hesbignon.**

- **La commune dispose d'une multitude de canaux de communication** (celui qui veut être informé peut) *mais certaines personnes restent injoignables.*
- *Les informations sont souvent descendantes : approche top-down.*



Les moyens de communication

POUR DEMAIN

Les éléments qui construiront le territoire...

Les potentialités à mobiliser :

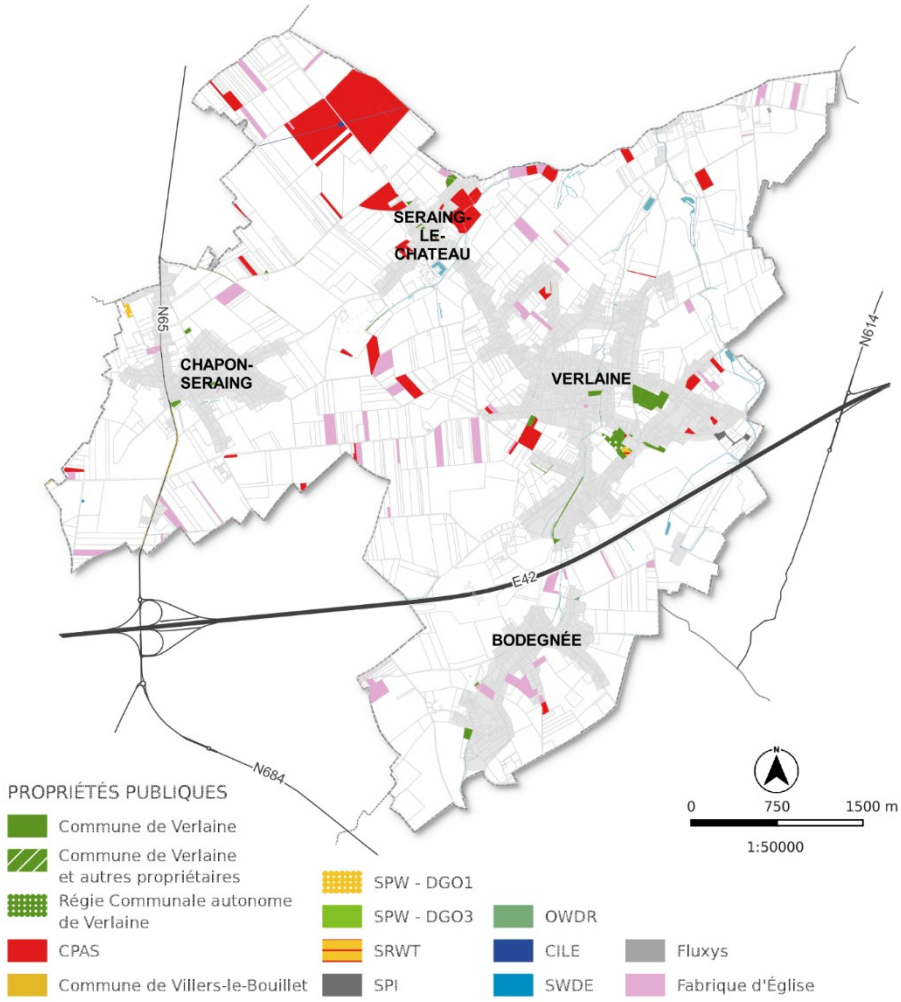
- **Les différents canaux de communication.**

Les contraintes à intégrer :

- Aucune contrainte identifiée.

Les besoins auxquels répondre :

- *Garder le lien avec la population autrement que par le numérique.*
- *Soutenir les initiatives citoyennes.*



PARTIE II : RÉSULTATS DE LA PARTICIPATION DE LA POPULATION

Le **processus de participation citoyenne** a été **mené par la FRW**, organisme d'accompagnement de la commune de Verlaine.

2-1 CHRONOLOGIE DE LA PARTICIPATION CITOYENNE

Le processus de participation citoyenne **a du s'adapter au contexte sanitaire** puisque les différents confinements sont parfois tombés lors d'étapes de consultations citoyennes. Tant le planning que la méthodologie du travail ont dès lors été ajustés en conséquence.

	12/03/2018	Décision du Conseil communal de mener une opération de développement rural et de demander l'accompagnement de la FRW (annexe 1).
	05/02/2019	Information du Ministre, à la Commune, sur la désignation de la FRW comme organisme d'accompagnement. La Convention FRW-Commune démarre le 14 octobre 2019 (annexe 2).
	De novembre 2019 à mars 2020	Analyse du territoire par les agents de la FRW et entretiens de personnes ressources. Ce travail a permis d'entrevoir les grands enjeux qui seront portés par la population.
	23/12/2019	Désignation par le Collège communal du bureau d'étude Sen5 comme auteur du PCDR (annexe 3).
De mi-mars 2020 à mi-février 2022, crise sanitaire : adaptation du planning et de la méthodologie de travail	De juillet 2020 à mai 2021	Phase d'information - consultation – Sur base d'un pré-diagnostic, collecte des avis de la population et des acteurs locaux (rencontre de publics cibles) sur les atouts et faiblesses de leur commune. Différentes démarches : en présentiel et en distanciel (pour cause de confinement lié à la crise sanitaire). Communication tous azimuts pour informer la population de la poursuite de l'Opération.
	Juin 2021	Phase de concertation, avec la mise en place de 2 groupes de travail « stratégie » avec les commissions communales. – Sur base du diagnostic partagé et d'une première proposition d'enjeux, collecte d'idées de projets et lancement des candidatures pour la CLDR.
	Novembre 2021	Re(Tour) dans les villages (en présentiel !), 4 groupes de travail « projets » avec la population – Sur base du diagnostic partagé et d'une première proposition d'enjeux, collecte d'idées de projets et lancement de l'appel à candidatures pour la CLDR.
	14/02/2022	Approbation de la composition de la Commission locale de Développement Rural par le Conseil communal. Tous les candidats sont retenus (annexe 4).

10/03/2022	Phase de co-production, avec la mise en place de la CLDR, composée de 42 membres.
11/04/2022	Approbation du Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) de la Commission locale de Développement Rural par le Conseil communal (annexe 5).
De mars 2022 à mai 2023	Appropriation du diagnostic partagé et co-construction de la stratégie de développement : validation des enjeux, formulation d'objectifs de développement, travail sur le catalogue des projets et priorisation (en ce compris la visite de projets inspirants) : 7 enjeux et 17 objectifs et 36 projets. Analyse des synergies avec le GAL Jessuishesbignon.be, outil supra-communal.
11 avril 2022	1 groupe de travail thématique – consultation du conseil communal consultatif des ainés. Sur base du diagnostic partagé et d'une première proposition d'enjeux, collecte d'idées de projets.
D'octobre 2022 à mars 2023	5 groupes de travail « Approfondissement des fiches de Lots 1 et 2 » - 1 consultation du comité culturel et sportif - 4 groupes de travail de la CLDR ouverts aux commissions communales concernées : Maison de village à Seraing-le-Château, Energie, Nature et Aménagement des entrées de villages Sur base des fiches-projets (version catalogue), collecte d'informations utiles à la définition plus précise des projets.
De janvier 2023 à mai 2023	Rédaction des fiches-projets par l'auteur du PCDR et travail de relecture à distance par la Commune, la FRW et la CLDR.
D'avril à août 2023	Rencontre entre le SPW-Collège-Auteur-FRW pour avis sur les projets Lots 1 et 2 Validation des fiches-projets par la CLDR (CLDR le 25/04) Finalisation et relecture de l'avant-projet du PCDR
04, 25 septembre & 16 octobre 2023	Approbation de l'avant-projet du PCDR par la CLDR, le Collège (annexe 6) et le Conseil communal (annexe 7)



La Commission Locale de Développement Rural (CLDR)

2-2 LA PARTICIPATION CITOYENNE EN QUELQUES CHIFFRES CLEFS

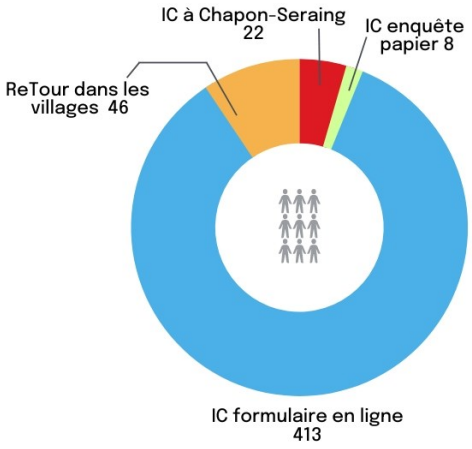
Novembre 2019 > Juillet 2023

soit 17% de la population

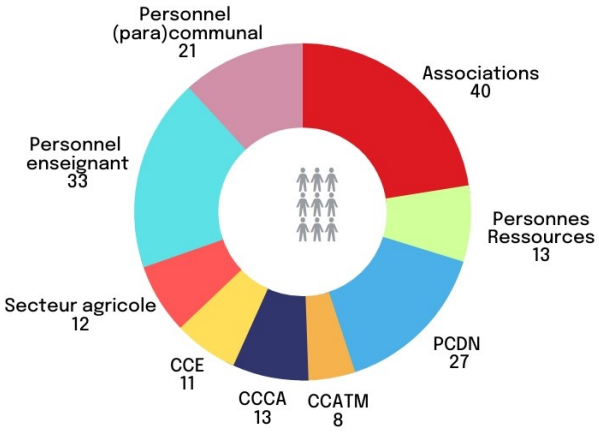
723 AVIS

récoltés toutes consultations confondues

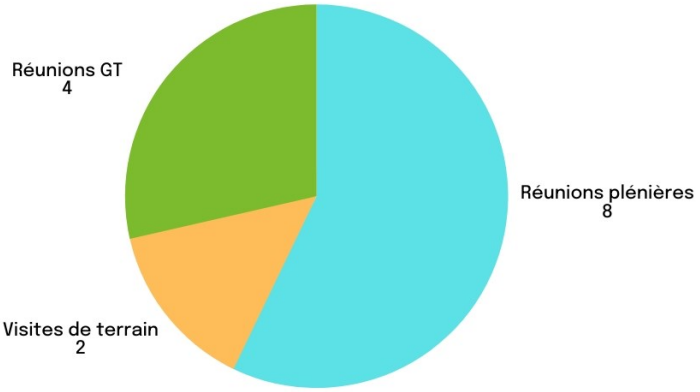
Information-consultation villageoise



Consultations de publics cibles



Activités de la CLDR



2-3 QUELQUES MOMENTS-CLEFS DE PARTICIPATION CITOYENNE

Parmi les **quelques moments-clefs de participation citoyenne**, citons notamment :

- **La consultation du secteur agricole au démarrage des infos-consultations ainsi que durant l'été 2022 :**

L'objectif était de recueillir l'avis des agriculteurs sur les forces et faiblesses du territoire ainsi que les idées de projets (les concernant directement) proposées par la population dans le cadre des multiples démarches de consultation. Pour ce faire, les agriculteurs ont chaque fois été invités à répondre via un courrier postal. Ils pouvaient soit le compléter manuellement, soit le compléter en ligne. Une rencontre en présentiel a également été organisée.

En tout, c'est une dizaine d'agriculteurs, sur la trentaine recensée, qui ont participé au processus.

- **Le GT pour réfléchir à l'aménagement futur de la salle de Seraing-le-Château en février 2023 :**

Ce GT est ouvert aux membres de la CLDR, aux habitants de Seraing-le-Château mais également aux utilisateurs de la salle. Il vise à identifier les forces et faiblesses du lieu et à recueillir les avis des participants sur les besoins d'aménagements au vu des utilisations actuelles et potentiellement à venir de la salle. L'idée est véritablement de partir d'un diagnostic pour ensuite identifier les besoins des utilisateurs et riverains.

Suite aux avis récoltés et aux besoins identifiés, cette fiche projet est reformulée et prend la forme d'une maison rurale.

- **Le GT pour réfléchir aux aménagements des entrées de villages en mars 2023 :**

Ce GT, réservé aux membres de la CLDR et de la CCATM, a été l'occasion d'approfondir cette vaste thématique en localisation les entrées de village ainsi que les objectifs poursuivis (identitaire, sécuritaire ou les deux).

Par ailleurs, après un travail en sous-groupe, les participants se sont accordés sur l'importance d'homogénéiser les aménagements et de favoriser des aménagements « paysagers » plutôt que des aménagements uniquement « routiers ».

Partie IV : Stratégie de développement

3-1 Les enjeux

Sur base du diagnostic partagé, **sept enjeux** peuvent être définis à un horizon de 10 ans. Ces enjeux sont représentés **sous forme d'atome** pour illustrer **l'interconnexions entre eux**.

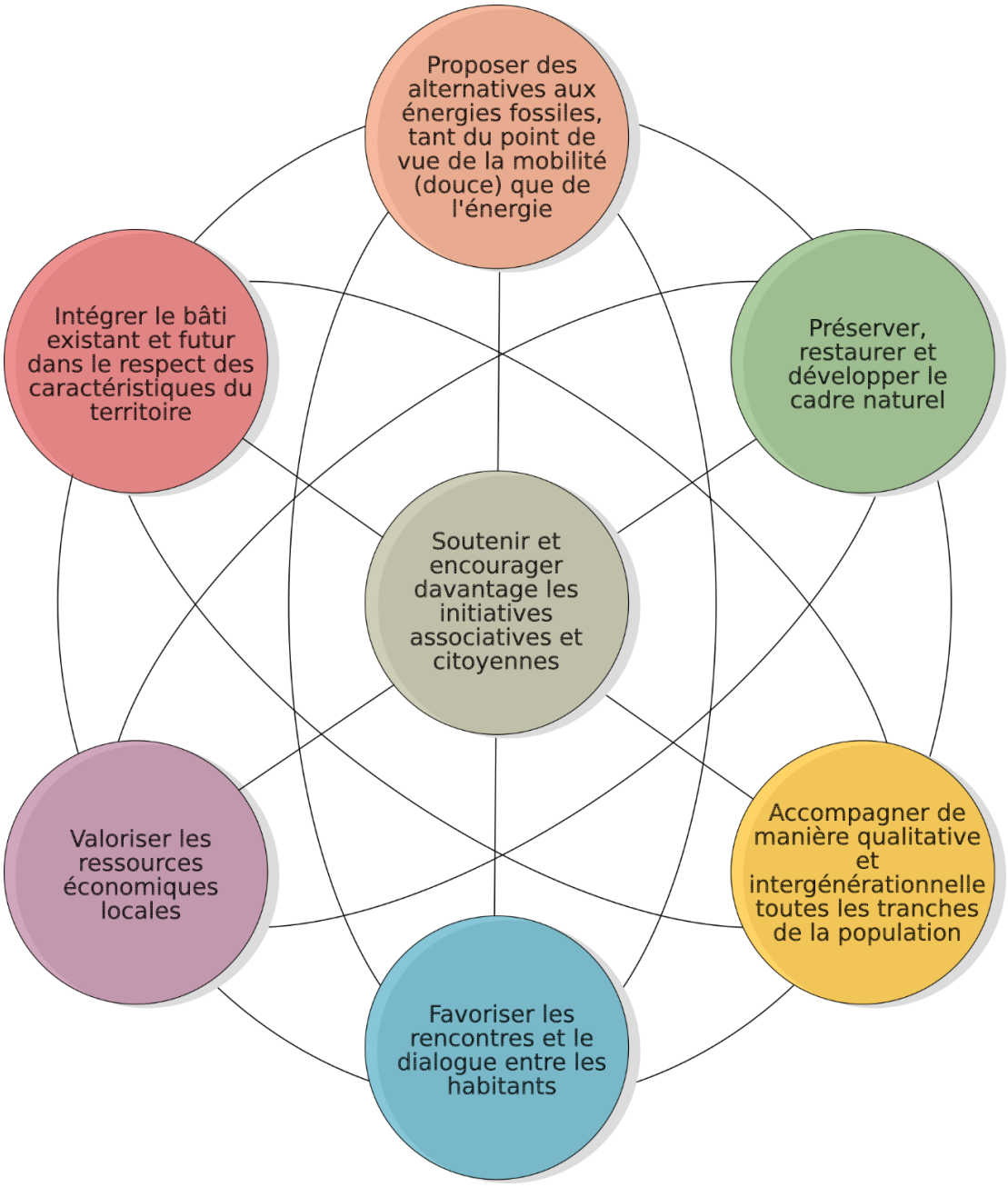


Figure 1 - Enjeux pour la commune de Verlaine
Source : SEN5, mai 2022

Ces enjeux sont définis comme suit :

- **Intégrer le bâti existant et futur dans le respect des caractéristiques du territoire.** En effet, Verlaine est une commune rurale puisque plus de 80% de sa superficie est non bâtie. Celle-ci est d'ailleurs inscrite au Plan de secteur. Toutefois, la commune accueille davantage d'habitants et les villages ne cessent de s'urbaniser. Cette urbanisation, si elle est nécessaire en regard des perspectives annoncées, doit se faire dans le respect de la typicité des villages, du paysage et des espaces de nature.

- **Proposer des alternatives aux énergies fossiles, tant du point de vue de la mobilité (douce) que de l'énergie.** Il faut pouvoir développer les alternatives à la voiture individuelle (que ce soit par les modes doux, les transports en commun ou toutes autres initiatives) et promouvoir/encourager/aider à la production/consommation d'énergie en capitalisant sur les ressources locales.

- **Préserver, restaurer et développer le cadre naturel.** Comme indiqué précédemment, une grande part du territoire communal est non bâtie. Il convient dès lors de préserver les espaces naturels qui sont qualitatifs, de restaurer ceux qui pourraient le devenir et de les développer là où ils sont inexistants ou presque. En effet, le cadre naturel participe activement à la ruralité du territoire et à l'identité de la commune.

- **Accompagner de manière qualitative et intergénérationnelle toutes les tranches de la population.** En effet, si certains secteurs sont très bien développés, notamment d'un point de vue sportif, d'autres semblent absents, à tout le moins pour certaines tranches de la population (ex : le secteur culturel pour les adultes). Il faudrait pouvoir développer l'offre, même de manière éphémère, ou engager des partenariats avec les acteurs concernés. Des synergies doivent par ailleurs être trouvées.

- **Favoriser les rencontres et le dialogue entre les habitants.** Même si les comités et associations sont bien présents sur le territoire communal, toute une tranche de la population ne participe pas à la vie locale et les relations peuvent parfois être difficiles entre les anciens et nouveaux habitants et/ou avec les agriculteurs. Les rencontres et le dialogue peuvent être favorisés par l'aménagement d'espaces de rencontres conviviaux (et donc d'infrastructures), mais pas uniquement : la communication autour de certaines pratiques (agricoles notamment) et/ou de certains projets peuvent également faciliter le dialogue et les échanges.

- **Valoriser les ressources économiques locales**. La commune accueille une multitude de producteurs locaux qu'il convient de mettre en lumière auprès du grand public. Le cadre verdoyant et les sentiers de promenades sont également des ressources indéniables du territoire, qui permettrait de développer le volet touristique si la volonté est telle.

- **Soutenir et encourager davantage les initiatives associatives et citoyennes.** Même si la commune soutient déjà de multiples comités et associations, il s'agit d'encore appuyer ce volet en soutenant les initiatives associatives et citoyennes grâce à des moyens humains et/ou financiers et/ou communicationnels.

3-2 LES OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

Chaque enjeu est ensuite **décliné en 17 objectifs opérationnels** spécifiques à la commune de Verlaine.

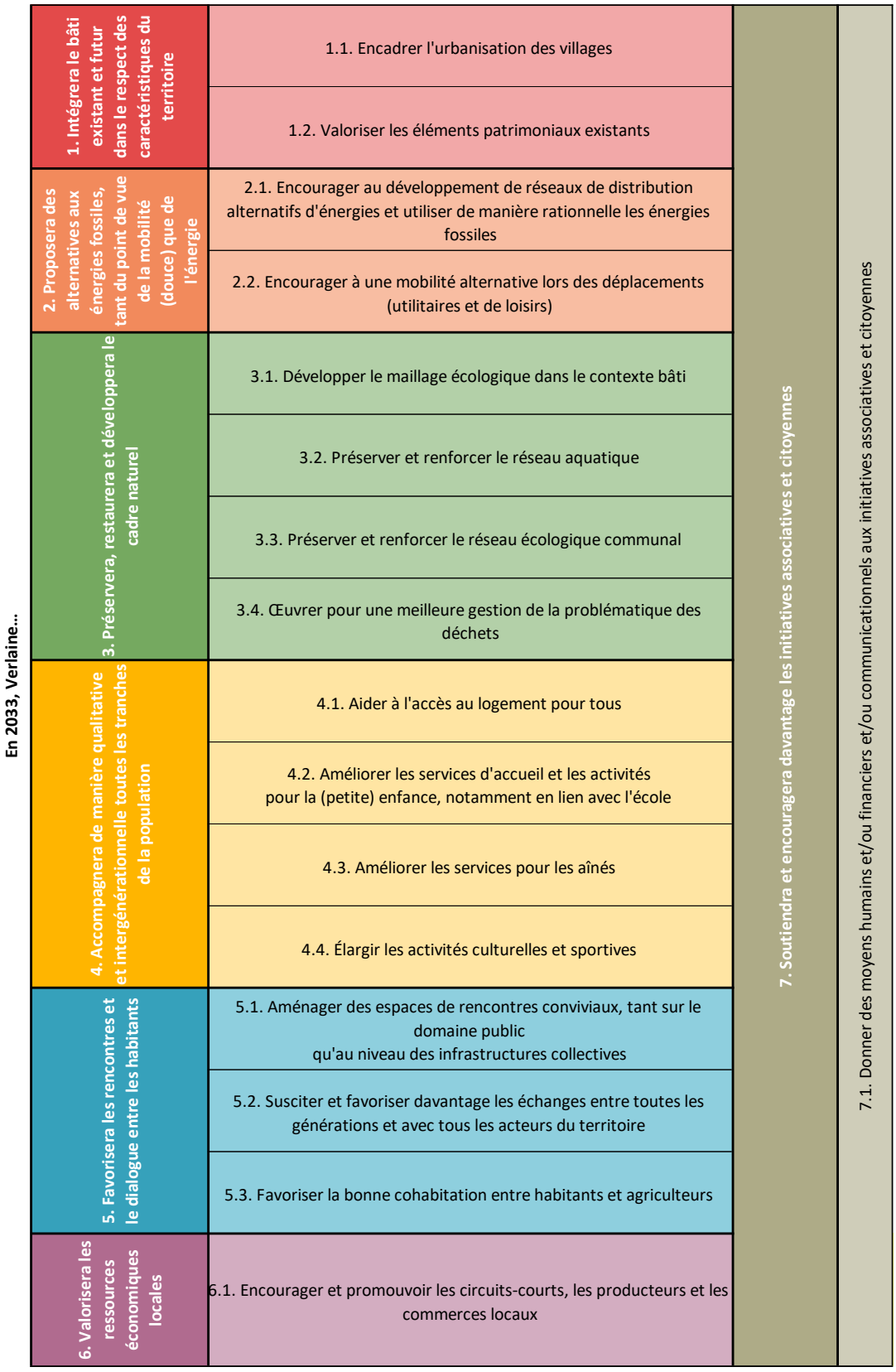


Figure 2 – Tableau synthétique des enjeux et objectifs
Source : SEN5, septembre 2022

PARTIE V : FICHES PROJETS

Cette partie présente **les 56 projets** qui **permettront d'atteindre les objectifs fixés** dans la partie IV du PCDR. Ces projets sont répartis en différents lots :

- Le **« lot 0 »** reprend les actions développées **pendant la phase d'élaboration du PCDR** et faisant réponse aux besoins exprimés par la population lors des multiples démarches de consultation ou qui existaient déjà auparavant mais qui nécessitaient une meilleure communication auprès du grand public. Le « lot 0 » comprend **18 projets :**

  0.1. Recensement du petit patrimoine
  0.2. Audit énergétique des bâtiments publics
  0.3. Communication sur les nouvelles lignes express
  0.4. Promotion des chemins de balades existants
  0.5. Mise à disposition de bacs à planter dans les villages
  0.6. Organisation d'actions de nettoyage des cours d'eau
  0.7. Encouragement au tri des déchets et aux bonnes pratiques pour se désencombrer de certains objets
  0.8. Mise en place d'actions propreté
  0.9. Rénovation et modernisation des bâtiments scolaires, en ce compris l'équipement en matériel numérique
  0.10. Organisation de systèmes de garde pour les enfants
  0.11. Communication autour des boîtes jaunes
  0.12. Aménagement d'espaces de convivialité dans tous les villages
  0.13. Édition d'un guide évolutif des commerces locaux
  0.14. Amélioration de la visibilité des informations et des activités
  0.15. Initiative vers des organisations durables
  0.16. Mise en place d'actions favorisant spécifiquement l'accueil des nouveaux habitants
  0.17. Replantation d'arbres et de haies
  0.18. Soirée d'information par rapport à la vitesse et au stationnement

- Le **« lot 1 »** sont les projets à mettre en œuvre dans le **court terme**, soit dans les 3 ans (programmation 2023-2026). **Huit projets** se trouvent en lot 1 :

  1.1. Sensibilisation à la mobilité douce
  1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords
  1.3. Mise en place d'actions favorisant la biodiversité
  1.4. Développement du maillage écologique
  1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM)
  1.6. Mise en valeur du (petit) patrimoine bâti, naturel et immatériel
  1.7. Aménagement des entrées de villages
  1.8. Aménagement des locaux de l'ancienne école de Seraing-le-Château en maison de village et de ses abords

- Le **« lot 2 »** sont les projets à mettre en œuvre dans le **moyen terme**, soit dans les 3 à 6 ans (programmation 2027-2029). **Seize projets** se trouvent dans ce lot 2 :

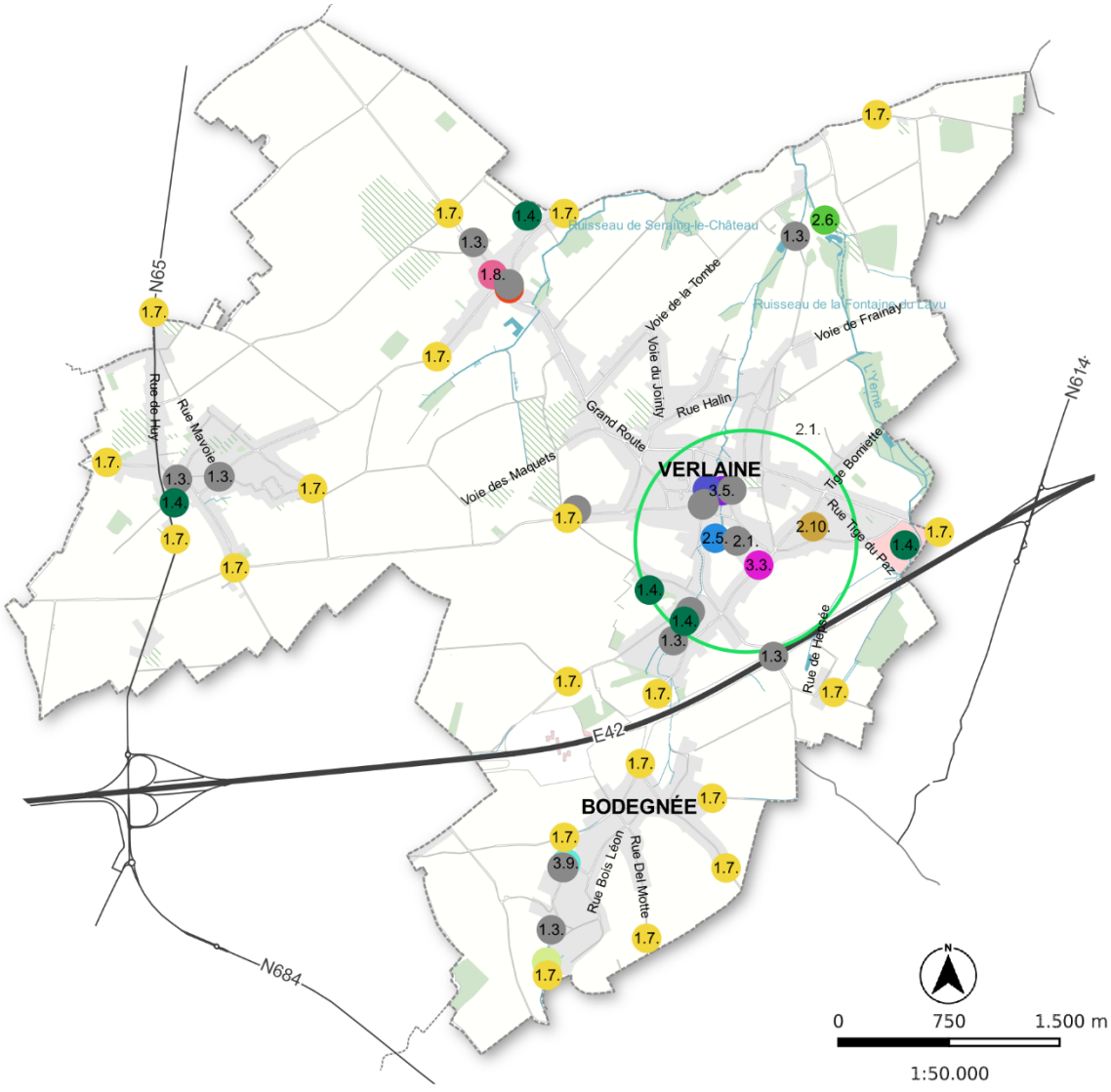
  2.1. Aménagement d'un cœur de village à Verlaine
  2.2. Mise en place d'une dynamique « J'achète dans ma commune »
  2.3. Aide à la mise en place d'actions en faveur de l'utilisation rationnelle de l'énergie
  2.4. Classement de zones sensibles en matière de biodiversité
  2.5. Valorisation du tracé de l'ancien vicinal à Verlaine
  2.6. Reméandrage de l'Yerne
  2.7. Définition de lignes directrices en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme : SDC
  2.8. Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte
  2.9. Aménagement de dispositifs contre les coulées de boue et les inondations
  2.10. Création d'un espace intergénérationnel comprenant une maison de repos et des aménagements dédiés à la rencontre et à la convivialité à Verlaine
  2.11. Disposition de bancs et de poubelles, notamment le long des chemins de balades
  2.12. Aide aux (jeunes) agriculteurs pour d'autres formes d'agriculture
  2.13. Aménagement d'un tiers-lieu rural
  2.14. Organisation d'un petit marché itinérant

2.15. Agriculteurs et citoyens : sensibilisation aux réalités de chacun
2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM)

- Le **« lot 3 »** sont les projets à mettre en œuvre dans le **long terme**, soit dans les 6 à 10 ans du PCDR. **Quatorze projets** se trouvent dans ce lot 3 :

3.1. Rénovation de la fontaine de Tragnîre, à Bodegnée
3.2. Aménagement(s) extérieur(s) à destination des jeunes
3.3. Acquisition et rénovation du site de l'ancienne gare du tram à Verlaine
3.4. Amélioration de la visibilité des informations et activités
3.5. Reconnexion de la source de la Fontaine du Lavu à Verlaine avec le cours d'eau
3.6. Sensibilisation des différents publics aux risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, tant sur la santé que sur l'environnement
3.7. Promotion de l'engagement citoyen
3.8. Diversification de l'offre de logements
3.9. Aménagement d'un espace de convivialité à Bodegnée
3.10. Création d'un compost partagé
3.11. Communication sur les espaces publics et les aménagements existants
3.12. Création d'espaces sportifs communaux à Verlaine
3.13. Décentralisation d'activités sportives vers tous les villages
3.14. Acquisition ou mise à disposition de terrains privés dédiés à développer le maillage écologique

Ces projets sont **autant des projets matériels qu'immatériels**. Certains sont **déjà localisés** tandis que **d'autres concernent l'ensemble de la commune**. Ceux ayant déjà une **localisation précise** sont repris sur la **carte** ci-dessous.



Parmi les projets phares, citons notamment :

MOBILITÉ

- **1.5. Élaboration d'un Plan communal de mobilité (PCM)**

Le Plan communal de mobilité (PCM) est un outil stratégique qui vise à faciliter la planification de la mobilité à l'échelle de la commune. Il aide à améliorer l'accessibilité et la mobilité, la sécurité routière et le cadre de vie sur le territoire concerné. Les alternatives à la voiture individuelle doivent être particulièrement étudiées car plébiscitées par les habitants lors des consultations ainsi que la problématique du stationnement. La mise en œuvre de ces propositions est prévue via la fiche 2.16. Mise en œuvre des recommandations du Plan communal de mobilité (PCM).

- **0.18. Soirée d'information par rapport à la vitesse et au stationnement**

Le mercredi 16 novembre 2022, plus de 60 citoyens ont assisté à la soirée d'information organisée à Verlaine sur la problématique de la vitesse et du stationnement. Les Verlainois ont pu écouter et échanger avec la Zone de Police Meuse Hesbaye, une experte-conseillère en mobilité et avec le Collège communal. Cette soirée d'information a été organisée avec la participation de la CLDR.

CONVIVIALITÉ

- **1.2. Aménagement de la maison rurale « Les Thuyas » à Verlaine et de ses abords**

Le projet consiste à poursuivre les travaux sur la maison rurale « Les Thuyas ». À l'exception d'une petite salle de réunion (polyvalente) et de la cuisine qui ont déjà fait l'objet d'une rénovation, l'ensemble du bâtiment doit être réaménagé. Il s'agit donc plus précisément d'une grande salle polyvalente, d'un local d'accueil destiné à jouer le rôle de « porte d'entrée » de la maison rurale, d'une salle de réunion ainsi que d'autres locaux tels que des locaux de rangement et de réserves, des sanitaires et les locaux techniques. Les abords doivent également être aménagés, tant pour les rencontres que pour la biodiversité.

L'objectif du projet est d'augmenter l'attractivité de la salle et son occupation tout en améliorant ses performances énergétiques. En effet, cette maison rurale accueille aujourd'hui les différentes associations et groupements de la commune (dont la CLDR, le bar à soupe, l'espace communautaire, etc.) pour exercer leurs activités. Elle peut également être louée pour des événements privés.

BIODIVERSITÉ

- **0.17. Replantation d'arbres et de haies**

Deux chantiers participatifs de plantations de haies ont été organisés en novembre 2022 lors de la journée de l'Arbre. Les travaux ont consisté en le regarnissage de trois haies situées le long des chemins de remembrement entre Chapon-Seraing et Seraing-le-Château ainsi que la plantation d'une haie en trois rangs sur le merlon rue de Viemme à Seraing-le-Château. La CLDR a été associée au processus.

ÉNERGIE

- **2.8. Aide à la mise en place de projets de production d'énergie verte**

Le projet consiste à se donner la possibilité de créer des énergies vertes alternatives sur le territoire communal. Pour ce faire, certains citoyens motivés pourraient se regrouper sous forme d'Association Citoyenne Locale (ACL) et se greffer à une coopérative existante. Cette formule a pour avantage de ne pas « perdre du temps » dans la création d'une coopérative propre à Verlaine, puisqu'une multitude de coopératives énergétiques existent déjà et jouissent du label Rescoop , tout en bénéficiant d'un soutien administratif, technique, juridique et financier. Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet très concret sur le territoire communal, la commune pourrait également être partie prenante de celui-ci en intégrant le « Special Purpose Vehicule » (SPV), soit l'outil juridique créé pour la construction, l'exploitation et la maintenance du projet.

Concernant le type d'énergies à développer sur le territoire communal, elles sont de différents ordres : éolien, par la réservation d'une éolienne citoyenne dans le cadre de projets de parc éolien mais aussi par le développement d'éoliennes privées, solaire, par la pose de panneaux photovoltaïques, notamment sur les bâtiments publics, mais aussi sur les exploitations agricoles et/ou sur de grands parkings (ainsi que toutes autres localisations qui semblent pertinentes), déchets organiques, par l'aménagement d'une unité de biométhanisation et/ou biomasse (avec co-génération). Notons que ce projet a été défini grâce à un GT propre à la question énergétique en février 2023.